

Trois-Rivières, le 18 décembre 2019

M^e Yolaine Tremblay, greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Madame,

Conformément à l'article 10 du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux trifluviens (2011, chapitre 190), je vous déclare ce qui suit :

- Billets pour les spectacles suivants, offerts par la Corporation des événements, reçus dans le cadre de mes fonctions d'administrateur sur le conseil d'administration de cette Corporation :

– 13 juin	Musical Box
– 14 juin	Francis Cabrel
– 17 juillet	Cirque du soleil
– 16 août	Cirque du soleil
– 28 août	Richard Desjardins
– 30 août	Jean-Pierre Ferland
– 31 août	Lenny Kravitz
– 4 septembre	Hommage aux citoyens
– 7 septembre	UQTR 50 ans de présence
– 13 septembre	Queen Celebration
– 14 septembre	Queen Celebration
– 20 septembre	Cowboys fringants
– 21 septembre	Gregory Charles

- Billets pour les 10 jours du FestiVoix (du 28 juin au 7 juillet 2019) donnés au bureau du Festivoix, à titre de conseiller municipal afin de voir l'organisation.
- Billets de loges corporatives pour les 2 fins de semaine du Grand prix (du 2 au 11 août) donnés au bureau du Grand Prix. à titre de conseiller municipal afin de voir l'organisation.

Merci de l'inscrire dans le registre que vous devez tenir en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).



Luc Tremblay
Conseiller municipal, district de Châteaudun
Ville de Trois-Rivières